

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D29-2019

Séance du 9/05/2019 – Convocation du 26 avril 2019

Compte rendu affiché le 14 mai 2019

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Marc GRAZIANA, Annick PAKLOGLOU, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO.

Absents représentés

Maria DA SILVA-PIRES par Christine PERRIN-ESSERTAISE ; Tameur GUENNAT par Marc GRAZIANA ; Jean-Claude FABRE par Gilbert PETITJEAN ; Pascal NICOT par Philippe BIRKER.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	19
Votants	23
Exprimés	22

Objet : Affectation du résultat 2018

L'examen du Compte Administratif 2018 a mis en évidence les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice : 8 505 417.90 €

Recettes de l'exercice : 9 796 336.27 €

Résultat de l'exercice : 1 290 918.37 €

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice : 1 893 312.69 €

Recettes de l'exercice : 2 228 220.49 €

Résultat de l'exercice : 334 907.80 €

En intégrant l'excédent de l'exercice antérieur, il apparaît un excédent cumulé d'investissement de 195 972.20€ auquel se déduit le solde des restes à réaliser d'investissement d'un montant de 368 920.25 € pour obtenir le besoin de financement qui s'élève à 172 948.05 €

Compte-tenu du résultat de fonctionnement s'élevant à 1 290 918.37€, il est proposé d'affecter la totalité au compte 1068, en recettes d'investissement couvrant ainsi le besoin de financement s'élevant à 172 948.05 €.

Les résultats 2018 sont affectés de la manière suivante :

- En recettes d'investissement au compte 001 : 195 972.20€
- En recettes d'investissement au compte 1068 : 1 290 918.37€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention : Vincent VIVO) :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Compte Administratif 2018, et notamment le montant de l'excédent de fonctionnement,

- **DÉCIDE de l'affectation au compte 1068 (recettes d'investissement) de la totalité du résultat de fonctionnement soit 1 290 918.37€, et de l'affectation au compte 001 (recettes d'investissement) du résultat cumulé d'investissement soit 195 972.20€,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 9 mai 2019
Le Maire,
Valérie GLATARD.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 14/05/2019
- Publication ou affichage le 15/05/2019

Valérie GLATARD, Maire.

